ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/guestions/OANR5I.150E44792



15ème legislature

Question N°: 44792	De M. Jean-Luc Warsmann (UDI et Indépendants - Ardennes)			Question écrite	
Ministère interrogé > Économie, finances et relance				Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique	
Rubrique >consommation		Tête d'analyse >Démarchage téléphonique		Analyse > Démarchage téléphonique.	
Question publiée au JO le : 15/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur le nonrespect par certains opérateurs des recommandations sur le démarchage téléphonique émises il y a deux ans par le comité consultatif du secteur financier. Certains opérateurs persistent à recueillir un accord oral de leurs futurs clients sans aucune preuve de leur volonté expresse et raisonnée. Un nombre important de seniors sont ainsi abusés. Il souhaite connaître la position du Gouvernement visant au renforcement des sanctions en la matière.